

Police cantonale

Kantonspolizei

Police judiciaire

Kriminalabteilung

Direction de la police
et des affaires militaires
du canton de Berne

Polizei- und
Militärdirektion
des Kantons Bern

Case postale 7571
3001 Berne


Téléphone 031 634 43 99

Téléfax 031 634 43 08

Demande d'autorisation exceptionnelle

(Art. 5, 3^e al. de la loi du 20 juin 1997 sur les armes, LArm)

- pour l'acquisition d'une arme à feu automatique (Art. 5, 1^{er} al., lit. a LArm)
- pour une arme automatique transformée en arme semi-automatique (Art. 5, 1^{er} al., lit. a LArm)
- pour des accessoires d'armes (Art. 5, 1^{er} al., lit. e LArm)
- pour les poignards, couteaux, etc. / matraques, etc. (Art. 5, 1^{er} al., lit. b, c et d LArm)

Nom:	Prénom:
Date de naissance:	Lieu d'origine:
Profession:	Rue:
NPA et domicile:	

Faites-vous l'objet d'une poursuite pénale?

oui

non

Si oui, veuillez en indiquer les motifs:

Objet (description exacte de l'arme, de la marque, du type, du calibre, du numéro, ect.):

Vendeur (nom, prénom, adresse complète du fournisseur):

Motif de la demande:

Je confirme avoir répondu aux questions de façon exacte et complète; je déclare

- que je ne suis pas placé sous tutelle
- que je ne souffre d'aucune maladie de nature à présenter un risque accru pour la manipulation des armes, telles que la dépendance aux médicaments, à l'alcool ou aux stupéfiants.

J'autorise les services compétents à vérifier les informations fournies, en particulier auprès de la police et des autorités administratives pénales, de tutelle et de prévoyance sociale.

Lieu et date:

Le requérant / la requérante:

Annexes à la demande:

- Copie d'une pièce d'identité officielle
- Extrait du casier judiciaire central



Proposition de la commune de domicile

à l'attention de

Police cantonale
Police administrative
Bureau des armes et des explosifs
Case postale 7571
3001 Berne

1. Les indications du requérant / de la requérante sont-elles exactes?

(cocher ce qui convient)

Oui Non

2. Existe-t-il des motifs de refus pour la remise d'un permis d'acquisition d'armes dans le sens de l'article 8, alinéa 2, de la Loi fédérale du 20 juin 1997 sur les armes, les accessoires d'armes et les munitions (loi sur les armes, LArm)?

Oui Non

3. Existe-t-il d'autres raisons qui justifient à votre avis un refus de la demande?

Oui Non

4. Remarques (si nécessaire, sur feuille séparée)

Lieu, date:

Au nom du conseil municipal